

## Reconversion et patrimoine industriel.

### Réflexions à propos du patrimoine minier

Parler de reconversion d'un patrimoine industriel, quel que soit le secteur d'activités concerné, conduit à permettre d'opérer une transition économique et sociale entre différentes activités et secteurs d'activités. Dans le contexte de désindustrialisation qui caractérise la fin du XX<sup>e</sup> s. en Europe occidentale, cela revient, à défaut de retrouver des partenaires industriels intéressés, à parler de passage du secteur secondaire au secteur tertiaire, phénomène de tertiarisation qui impose une adaptation de la main d'oeuvre en terme de formation mais aussi un réaménagement des espaces abandonnés ou vacants pour les arracher à leur état de stérilité. Cela implique la plupart du temps de devoir gérer la cessation d'une activité productive spécifique qui constituait le plus souvent une mono-activité industrielle et impose un redéploiement des activités. Cela conduit, par conséquent, au traitement des fragments d'un héritage qui se trouve constitué un ensemble dont le passif est surabondant: bâtiments, équipements ou terrains – et qui, plus est, apparaît comme grevé de lourdes charges d'entretien et conservation pour la collectivité. Dans bon nombre de cas, cela signifie de ne pouvoir intervenir que sur des éléments résiduels, qu'il s'agisse de ruines, de vestiges ou de quelques traces, voir plus encore d'espaces vides de toute activité et occupation et voués à l'état de «friches» dont la qualité d'être industrielles sera le seul signe manifeste de leur occupation antérieure. Cette situation est évidemment des plus fréquentes dans le secteur minier dans la mesure où la cessation de l'activité minière laisse des territoires bouleversés et impropres, sans mise en sécurité et restructuration, à de nouvelles affectations.<sup>1</sup>

Cela implique que les opérations de reconversion à conduire tant sur le plan économique que social se trouvent être confrontées ainsi à une situation d'abandon et de déshérence qui est, en toute évidence, peu propice au développement du dynamisme des partenaires comme à l'abondance des projets prospectifs. Ceci étant, tout territoire industriel n'est pas nécessairement voué à l'état de territoire vide – ou vidé –. Il s'y trouve toujours, comme échappés aux destructions opérées, quelques éléments qui ont pu paraître de nature à autoriser leur conservation, soit par la qualité de leur architecture ou de leurs matériaux, soit à raison du caractère fortement symbolique qu'ils pouvaient acquérir pour la collectivité et qui les fait entrer de plein droit dans son patrimoine historique de cité industrielle. Sans vouloir négliger l'ampleur des difficultés que peut présenter la conservation d'un patrimoine qui peut soit se trouver dans un état particulièrement délabré soit se caractériser par la démesure de sa

1 Nicolas Joly, Le renouveau territorial des régions minières, dans: Rabier, J.-Cl. (sld), Anthropologie du bassin minier. Formes de mobilisation dans les régions d'activités minières. I.F.R.E.S.I., Lille 2002.

grande taille. Pour ce qui concerne les ensembles de bâtiments administratifs, techniques ou à usage collectif (locaux d'habitation, écoles, hôpitaux) il apparaît que, sans être aisée, la gestion en sera sans aucun doute la moins problématique. Pour autant, et c'est ce qui appelle à la fois une attention toute particulière et va parfois nécessiter même la plus grande vigilance de traitement, il y a là une situation d'irréversibilité de l'existant qui impose souvent une intervention d'urgence. Là est sans doute d'ailleurs, le caractère le plus marquant que cet état d'un patrimoine qui se trouve comme amputé en quelque sorte – puisqu'il s'agit de mines dont l'exploitation a été arrêtée et qui se retrouvent vidées de la(les) substances que contenait leur sous-sol et en déterminait la valeur. Alors, il ne va pas s'agir là seulement de devenir et d'avenir, c'est-à-dire d'inscription dans une logique de développement évolutif, mais, à proprement parler, d'un processus de recréation d'un ensemble foncier et d'un espace, pour tout dire de la création d'un paysage post-industriel.

La prise en compte de cette situation impose, en matière de reconversion du patrimoine minier, une démarche spécifique qui peut s'articuler autour de 2 propositions, lesquelles sont tout à la fois complémentaires et contradictoires puisqu'il va s'agir de faire «table rase» du passé minier, d'effacer par conséquent les signes manifestes de l'abandon de l'activité d'exploitation comme peut le signifier l'abattement des chevalements dans les bassins miniers, ce qui ne peut que constituer un passage douloureux pour la population qui voit dans cet acte un processus d'éradication irréversible qui fait disparaître son âme et son identité. Pour autant, la collectivité se trouve vouée à l'oubli puisque contrainte de conduire, sur le même territoire devenu vacant, un programme de réoccupation de l'espace et de redéploiement des activités, autrement dit une véritable opération de reconstruction et recomposition ... :

## Tout commence par une opération «table rase» du passé en l'occurrence industriel et minier.

Le résultat de l'activité minière, ce qui forme l'existant et va constituer l'héritage des territoires et communautés concernées dans les différents bassins miniers, constitue un ensemble dont le moindre caractère est d'apparaître complètement bouleversé de la surface du sol aux profondeurs du sous-sol. Cela va donc imposer de commencer par le recomposer, de le restructurer non seulement en termes d'activités économiques et de maintien des populations mais aussi et surtout en terme de mise en sécurité, de remodelage des surfaces (arasement ou comblement) de viabilité des terrains.

Le slogan syndical français (C.G.T.) selon lequel «La mine, c'est la vie» se vérifiait en effet sur tous les plans de la vie économique, sociale et urbaine. Un territoire minier est un territoire qui avait été totalement façonné, qui était devenu «un pays noir»<sup>2</sup> organisé et structuré par

2 Henri Besseige, *Au pays noir. Le Caractère en marche*, Paris 1998.

l'activité économique qui s'y développait ce qui avait la plupart du temps signifié l'apparition et le développement de nouveaux ensembles urbains et parfois même la création ex nihilo de villes minières, comme il en est pour la commune de Montceau-les-Mines, créée en 1856, qui va fournir le territoire de référence. La construction de «citésproduction», dans un processus d'occupation progressive de l'espace au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation minière, ne peut qu'entraîner un bouleversement de tout l'espace exploité, qu'il ait été rural et agricole ou urbain, pour aboutir au façonnement d'un territoire industriel ...

L'état de ce qui est qualifié «après-mine»,<sup>3</sup> est non seulement marqué par l'arrêt des travaux et la fin de l'activité d'exploitation avec ses conséquences économiques et sociales chômage en particulier et déclin démographique – mais, plus encore, par le délaissement d'un territoire complètement modifié et épuisé jusque dans son tréfonds implique, avant toute autre opération, de se préserver des risques inhérents à l'abandon de l'activité minière, le recomposer à défaut évidemment de pouvoir le reconstituer. En effet, bien qu'il pèse sur l'exploitant une obligation séculaire (déjà inscrite dans la loi de 1810) de restitution et de mise en sécurité qui est qualifiée de «principe de remise en état», imposant de «faire cesser de façon générale les séquelles, désordres et nuisances de toute nature générés par ses activités» (pour reprendre les termes de l'art. 84 Code minier- Loi du 30 mars 1994 complétée par le Décret du 9 mai 1995 relatif à l'ouverture de travaux miniers et à la police des Mines) il est bien évident que le résultat est la production d'un territoire complètement dévasté, défoncé, effondré. Or, il a fallu attendre les récentes dispositions de la loi du 31 mars 1999 relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation pour que soit, dans le cas français, apporté le cadre juridique approprié afin de conduire les opérations requises par la cessation de l'activité minière en matière de mise en sécurité. Ce premier temps est d'autant plus difficile à gérer qu'il s'inscrit dans un contexte économique souvent traumatique. Il s'agit là d'une opération que l'on peut qualifier, au sens propre, de liquidation du passé, ce qui revient à dire qu'il existe un risque d'élimination de toute identité matérielle comme de toute conscience collective et qu'un tel processus risque de déclencher des réactions qui peuvent être parfois violentes. L'exemple de la démolition de bâtiments d'exploitation et, plus encore, l'abattement des chevalements dans les pays miniers sont ressentis ainsi comme autant de coups supplémentaires portés à la population et aux collectivités minières dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de la disparition de repères, de marqueurs du territoire mais plus encore des éléments actifs de l'extraction et donc de témoins de la vitalité économique.

L'opération «table rase» constituera une véritable épreuve de deuil, puisque l'objectif est d'arriver à surmonter l'opération de l'élimination du passé, étape nécessaire pour entrer dans l'avenir. On comprend qu'ainsi les traces conservées vont se trouver en quelque sorte surinvesties d'une véritable fonction et mission de transmission d'un passé qui n'en est pas

3 COUR des COMPTES, Rapport public. La fin des activités minières, Paris 2000.

moins irrémédiablement révolu, non qu'il s'agisse de développer un culte les sacralisant comme on pourrait le faire autour des reliques mais de les utiliser comme vecteurs de la réinsertion dans une modernité à construire sur ledit territoire ...

## Le temps et les choix de la reconstruction pour entrer dans la modernité.

Ce deuxième temps est marqué par le dynamisme et l'optimisme propres à toute nouvelle entreprise et projet d'avenir. Mais, avant tout, il convient de souligner que les opérations de reconstruction se trouvent en quelque sorte prises en tenailles dans une contradiction qui pourra être parfois difficile à résoudre au mieux des intérêts des partenaires en présence, tant politiques, économiques que sociaux. En effet, il s'agit d'opérer à partir d'éléments résiduels, épars et isolés qui n'en sont pas moins porteurs de sens et les reflets de l'identité d'un ensemble complexe aujourd'hui disparu. L'objectif est d'aboutir à les réinsérer dans une nouvelle construction qui se trouve tout aussi porteuse de sens, d'un autre sens évidemment puisque inscrit dans une démarche de développement et de modernité. Les enjeux sont clairs, il faut trouver dans le temps présent les moyens d'une médiation entre passé industriel et avenir post-industriel, entre arrêt et reprise de l'activité économique comme de la vie sociale, ou encore entre abandon et développement du territoire.

Les collectivités concernées peuvent, dans cette phase, opter pour ce qui peut apparaître comme une véritable bataille du patrimoine en multipliant actions et programmes de conservation et protection de l'existant. Parallèlement, il s'agit de déployer toute une série d'interventions afin de conjuguer les possibilités de réemploi des bâtiments et des espaces ainsi que les opérations de reconversion conduites dans les différents bassins miniers permettent d'en dresser la liste aussi longue que variée. Les axes principaux proposés vont suivre des schémas presque partout identiques, c'est-à-dire porter dans un premier temps sur la création de nouvelles zones d'activité économique (zone commerciale ou artisanale), ou opter pour l'implantation d'équipements de loisir, qu'ils soient culturels ou sportifs. On peut ainsi citer la transformation en parcs miniers, terrains d'aventure, parcours de découverte floristique ou faunistique, sentiers de randonnée, terrains de sports collectifs, de golf et autres installations. Dans cet ensemble, l'opération «forêt urbaine» conduite par la municipalité de Montceau-les-mines, comportant la réalisation d'un programme de verdissement des terrains abandonnés avec la plantation d'un parc de quelques 100.000 arbres est destinée à créer au coeur de la ville un vaste parc public avec une ferme animalière, des terrains de jeux et un parcours de signalétique muséographique ; de nature à illustrer une politique de réelle requalification desdits terrains.

L'exemple des étapes de la reconversion du site minier de Montceau-les-mines illustre un des processus couramment développés. Le programme a été lancé dès l'annonce en 1991, par la Direction des Houillères du Bassin Centre-Midi, de la fermeture définitive de l'exploitation

minière à Montceau-les-mines, à commencer par le puits Darcy en 1992 pour finir avec la découverte Saint Amédée en 2001. Il va s'agir de traiter quelques 260 hectares de friches résultant d'une exploitation minière poursuivie pendant 150 ans dont 200 sont situés en plein coeur de la commune même avec de nombreux bâtiments administratifs et techniques qui ont été libérés progressivement.

A partir de 1990, se sont développées d'abord des opérations d'aménagement de différentes zones d'activités afin de diversifier la base économique qui était celle d'une monoindustrie, puis c'est une démarche de requalification des terrains inconstructibles qui a été ensuite entreprise. De ces opérations, il reste quelques dossiers en instance qui ne sont pas des moindres eu égard à leur objet, enjeu ou à leur état et pour lesquels il est urgent de pouvoir formuler des propositions de reconversion et réemploi qui soient viables. Deux dossiers sont actuellement en cours de traitement. Pour le premier il s'agit du «monument» industriel aujourd'hui abandonné qu'est le lavoir des Chavannes-construit en 1923 et parmi les plus importants des lavoirs à charbon existant en Europe qui a bénéficié d'une inscription de protection. Pour le second, le chantier des «découvertes» dont l'exploitation vient de cesser en 2001 présente un intérêt tout aussi majeur que délicat à réaliser tant les contraintes techniques y sont déterminantes ; les exemples de référence soutenant l'idée d'une transformation en zones de détente et de loisirs aquatiques, sans prétendre au gigantisme de l'opération réalisée à Carmaux en 2002.

Toutes ces opérations concernent des friches et terrains inconstructibles, mais il convient de ne pas oublier qu'il s'agit là d'espaces appartenant au contexte spécifique d'une ville de la mine dont tout l'espace foncier et urbain a été asservi aux besoins de l'activité d'exploitation.<sup>4</sup> Cela signifie, en particulier, que tout projet de redéveloppement implique qu'il y ait des opérations de remodellement de l'espace urbain. L'objectif serait non seulement le réemploi d'éléments résiduels existants (bâtiment ou terrain) mais la prise en compte de l'ensemble urbain qui a pu se former à partir de la partition des espaces propres à tout bassin minier, laquelle conduit à dissocier cités-production ou cités minières organisées autour des puits et ville administrative et de services ...

On peut, à ce titre, présenter le projet dénommé «nouvelle centralité» développé par la C.C.M. – Communauté Le Creusot-Montceau – relativement aux espaces miniers désertés. En effet la ville minière,<sup>5</sup> créée en 1856 à la demande de la Compagnie des Mines de Blanzy, se structurait en un schéma urbain construit selon un principe de parfaite symétrie, qui peut parfois paraître significative d'opposition – entre ville du Fond, c'est-à-dire espace économique lié à l'exploitation du gisement et à l'activité productive et ville du Jour, ville administrative et de services, voués à la vie sociale et publique. Cela se traduisait par une parti-

4 Fortunet, Françoise, La concession minière et les limites de la définition d'un territoire industriel, dans: Cahiers de l, I.H.C UMR 5605, 2003.

5 Françoise Fortunet, La création d'une ville minière: l'exemple de Montceau-les-Mines-71 » à paraître dans: Villes minières. Actes du colloque de Liévin-Lens, Mars 2002.

tion entre deux espaces et ensembles situés de part et d'autre de l'axe de communication et d'approvisionnement qu'est le canal du Centre, véritable nerf économique du bassin minier.

Le projet<sup>6</sup> vise à restructurer la ville du Jour, en poursuivant le développement de l'autre côté dudit canal dans le cadre d'un programme de reconversion des bureaux et ateliers centraux après leur acquisition par les collectivités de la Communauté Le Creusot-Montceau (C.C.M.) et de la ville de Montceau en 1999, pour qu'y soient installés des services administratifs et un centre culturel regroupant un certain nombre de structures associatives, lequel est appelé à devenir «Maison des Pratiques Amateur».

Ces propositions n'ont pas, à vrai dire, une grande originalité car de tels réemplois sont assez fréquents. Par contre, le projet visant au désenclavement de cette ancienne zone productive pour l'insérer dans un ensemble urbanistique ouvert suppose une occupation nouvelle des espaces et une transformation de l'affectation urbaine. Le percement de voies de communication permettrait tout à la fois l'accès au nouvel îlot urbain mais surtout le transformerait en une voie de passage à travers ces anciens terrains miniers. Ainsi donc serait opérée une ouverture plus que symbolique en même temps que serait établie une liaison avec des zones dont l'éloignement actuel du centre ne pourrait sinon que conduire à une progressive désertification.

Il s'agit là, évidemment d'une transformation des plus significatives qui entend manifester une volonté de rupture radicale avec l'héritage minier sans pour autant qu'il s'agisse de vouloir effacer l'identité dudit territoire dans la mesure où l'existant – c'est-à-dire ce qui reste du passé minier – y retrouverait une utilité économique et sociale et la population un espace à vivre.

## Zusammenfassung

„Der Bergbau ist das Leben“, so lautete der Slogan nicht nur der französischen Arbeiterbewegung. Dieses historische Erbe gilt es, so die These, im Prozess des Strukturwandels insbesondere der Bergbauregionen zu erinnern und mitzugestalten. Das heisst, dass nicht nur ökonomische Faktoren, die Schaffung neuer Arbeitsplätze, die Gebäude- und Flächenanierung u. a., sondern auch «symbolische» Aspekte zu berücksichtigen sind. Darunter wird anstatt einer Politik der «tabula rasa», der völligen Vernichtung der Überreste des Bergbaus, eine innovative Denkmalpflege verstanden. Es geht um die Einhaltung einer Balance zwischen industriellem Erbe und postindustrieller Zukunft, nicht um Nostalgie, sondern um neue Entwicklungslinien in alten Strukturen. Am Beispiel der Stadtplanung und Stadtentwicklung in der ehemaligen Bergarbeiterstadt Montceau-les-Mines (Saône et –Loire) wird gezeigt, dass ein derartiges, viel Umsicht erforderndes, Programm durchaus erfolgreich umgesetzt werden kann. Der Beitrag hat insofern auch eine paradigmatische Funktion für andere montan-industrielle Regionen.

6 Documents d'étude de faisabilité – CCM– 2000.